



Les Pyrénées

Parc National

La lettre de la charte du Parc national des Pyrénées

N°2 avril 2009

SOMMAIRE

1



2



Rencontres dans
les vallées
Entretien

3



Entretien
Questionnaire

4



Brèves
Questionnaire

Ensemble, construisons un projet de territoire

Le décret du Parc national des Pyrénées va prochainement paraître au Journal Officiel. Il permettra de composer le conseil d'administration du Parc national des Pyrénées et de préciser la réglementation dans le cœur. Il validera les grands axes de travail de la charte à élaborer avec vous.

Conformément aux décisions du conseil d'administration, qui s'est tenu le 11 décembre 2008, les équipes du parc national ont rencontré les communautés de communes et les Pays afin de connaître les actions et les axes de réflexion projetés sur le territoire du parc national. Les principales thématiques seront examinées lors du prochain conseil d'administration afin d'arrêter celles qui structureront le travail préparatoire à la charte.

Cette charte ne sera pas un document réglementaire. Elle préservera, comme c'était le cas depuis plus de quarante ans, la zone cœur (ex zone centrale). Elle aidera à la mise en œuvre sur le territoire de l'aire optimale d'adhésion (ex zone périphérique) d'un projet commun et partagé de développement durable. La réglementation ne s'appliquera qu'à la zone cœur et ne sera pas étendue à l'aire optimale d'adhésion.

L'aire optimale d'adhésion sera un espace de partage d'expériences, et de mutualisation, avec pour seul et unique objectif, le développement durable des vallées. Cette charte permettra de renforcer les actions déjà menées. Elle permettra aussi de mutualiser sur le territoire des expériences réussies et de mettre en valeur le patrimoine.

Enfin, elle permettra de véhiculer, à l'extérieur, l'image d'un territoire où les acteurs ont conscience de la valeur du développement durable et de ses répercussions sur le quotidien de ses habitants.

Ce projet qui anime aujourd'hui les équipes du parc national doit être partagé avec vous car il est pour vous. Il s'agit de votre projet de charte, de votre territoire, n'hésitez pas à partager avec les agents du parc national vos préoccupations et vos projets.

Afin de mieux connaître votre perception du territoire du Parc national des Pyrénées ainsi que vos attentes dans le cadre de la charte, vous trouverez un questionnaire qui nous permettra de prendre en compte vos aspirations lors de l'élaboration de la charte. N'hésitez pas à nous renvoyer le questionnaire joint. Merci d'avance.

Ensemble, construisons un projet de territoire. ■



Des rencontres avec les intercommunalités

Depuis janvier 2009, les équipes du Parc national des Pyrénées ont rencontré les représentants élus des communautés de communes et des Pays concernés par le projet de charte de territoire. Dans les Hautes-Pyrénées, les contacts ont été pris avec les dix communautés de communes. Pour les Pyrénées-Atlantiques une réunion doit être organisée avec la communauté de communes de la vallée d'Ossau. Le Parc national des Pyrénées a, par ailleurs, rencontré le Président et la Directrice de la communauté de communes

de la vallée d'Aspe et s'entretiendra, comme préconisé par ces derniers, individuellement avec les conseils municipaux, qui le souhaitent. D'autre part, des entrevues ont été organisées avec les Pays d'Oloron, des Gaves, de la Haute-Bigorre et des Nestes.

Ces réunions avaient pour objectif d'échanger avec ces territoires sur les différents projets qu'ils ont pu ou pourront initier, ainsi que sur leurs attentes vis-à-vis du Parc national des Pyrénées.

Ces rencontres ont également été l'occasion d'échanger sur les thématiques de travail qui pourront, dans les prochains mois, faire l'objet de groupes de réflexion au sein desquels les élus, les acteurs du territoire et les usagers pourront débattre.

Les thèmes qui ont pu être identifiés seront soumis au prochain conseil d'administration du Parc national des Pyrénées et les travaux de groupe pourront être lancés. ■

> Entretien

Henri Forgues

Président du syndicat mixte du Pays des Nestes

Quelles problématiques souhaitez-vous voir inscrire en priorité dans la charte ?

Le Parc national des Pyrénées avait pour mission, originelle, la préservation, la protection et l'information sur la faune et la flore remarquables des Pyrénées. Sa nouvelle charte doit être basée sur cette connaissance acquise en matière d'environnement. La charte doit porter les valeurs du développement durable et imaginer des actions jouant sur l'équilibre entre le développement local et le respect de l'environnement. Les thèmes qui me semblent prioritaires pour la nouvelle charte pourraient être : l'urbanisme durable, la mise en valeur du pastoralisme et des savoir-faire traditionnels, la préservation des coutumes traditionnelles, l'information sur la gestion et les économies d'énergie. Les actions menées par le parc national doivent être exemplaires, avoir un impact pour les habitants de la zone et s'inscrire dans un développement touristique durable.

Comment imaginez-vous l'implication des acteurs du territoire dans l'élaboration de la charte ?

La charte du parc national va s'inscrire dans un territoire où des stratégies de développement ont été planifiées comme au sein du Pays des Nestes, mais également au sein des communautés des communes. Il faut donc que le travail sur la charte du parc national ne soit pas une redite mais apporte une réelle plus-value. Pour cela, il est nécessaire que les élus des différentes structures participent aux groupes de travail thématiques qui seront mis en oeuvre. Il faut également définir, dès la phase de construction de la charte, les complémentarités avec les structures existantes et mettre en place de réels partenariats. Enfin, pour permettre la mise en oeuvre d'une réelle stratégie de développement, il faut prévoir des moments de concertation et d'information en direction de la population, des acteurs socio-économiques et des forces vives du territoire sur l'avancement de la charte.

Selon vous, que peut apporter la charte du parc national au territoire ?

Au début du projet de création du parc national, certains élus auraient souhaité voir le périmètre agrandi pour englober, par exemple les Baronnies. L'intérêt de l'existence d'un parc national n'est donc plus à démontrer. Tout le monde connaît l'image positive d'un parc national et l'atout qu'il représente pour le développement touristique. Aujourd'hui, la nouvelle loi modifie les missions du parc national et les élargit. La nouvelle charte apportera les moyens de travailler à un développement équilibré entre une économie locale vivante où l'être humain est au centre, un cadre de vie agréable pour les habitants et une plus-value en faveur de la protection et la préservation de l'environnement. De plus, la possibilité d'extension du périmètre d'adhésion est une opportunité qui intéresse de nombreuses communes notamment dans le cas d'intercommunalité. Seulement quelques communes étaient dans la zone parc. Cette modification du périmètre permet de gagner en cohérence dans de la mise en oeuvre de stratégies locales de développement. ■

Vincent Meyrand Président de la communauté de communes de la vallée de Saint-Savin

Comment imaginez-vous l'implication des acteurs du territoire dans l'élaboration de la charte ?

Le parc national va se retrouver face à des élus qui ont une bonne connaissance du terrain et qui portent de nombreux projets. Il est un établissement public qui jusqu'à ce jour est peu intervenu dans le champ du développement des collectivités locales. Pour cela, il est important qu'il analyse et s'approprie ce qui a déjà été fait par les territoires. Chaque échelon (Pays, communauté de communes, commune) porte sa part de réflexion et de concrétisation d'actions. Ils ont tous leur pertinence. On ne traite pas des mêmes sujets à ces différents échelons. Tout comme le Pays et la communauté de communes, la commune joue un rôle important. C'est de là que sont issus tous les élus qui interviennent sur notre territoire. C'est le lieu où s'expriment la démocratie et le débat. Enfin, ce sont les conseils municipaux qui devront délibérer sur l'adhésion à la charte.

Sur quelles thématiques pensez-vous qu'il serait souhaitable de travailler lors de l'élaboration de la charte ?

Plusieurs thématiques pourront être abordées dans la charte :

L'eau

La problématique de l'eau est incontournable. La qualité de l'eau peut être un élément fort de la charte permettant d'engager et de fédérer les quatre-vingt six communes de l'aire optimale d'adhésion.

L'agriculture

L'agriculture demeure la problématique centrale de nos vallées. Même si l'économie agro-pastorale ne représente, en termes de volume financier et de masse de population, qu'une petite frange de l'économie locale, elle conditionne, par sa nécessaire présence, la plupart des thématiques qui orienteront la charte. La priorité pourrait être mise sur le maintien mais aussi sur la reconquête d'espaces ouverts ou à ouvrir à nouveau autour des villages (protection face aux incendies) et garantir une qualité paysagère, vecteur indispensable de l'économie touristique. Aujourd'hui, l'agriculture de montagne ne peut avoir comme seule finalité la production. La problématique paysagère ne peut être portée par le seul monde agricole. Les collectivités locales auront à intervenir plus directement.

Le foncier

Le problème du foncier devra également être traité. Les bonnes terres disparaissent progressivement et les constructions se multiplient en fond de vallée. Le foncier devra être maîtrisé par un gel des terres au profit de l'agriculture. On s'accorde aujourd'hui sur ce principe mais les outils à la disposition des communes n'ont pas réussi, au cours des dernières décennies, à endiguer le processus. Il faudra prendre en compte ce constat.

Les services

Il est aujourd'hui extrêmement difficile de recréer du service dans les petites communes en zone rurale. Il faut développer davantage les services à la personne. Une réflexion pourrait également être menée sur la mobilité des personnes au cours des âges de la vie. On habite au village quand on est jeune et dans le bourg centre en vieillissant. Il pourrait alors s'agir d'un projet collectif à l'échelle d'une vallée.

Le tourisme

Il faut s'appuyer sur l'attractivité des espaces en intégrant tous les territoires et pas seulement ceux qui sont protégés. Le développement du tourisme doit

s'articuler autour de la diffusion de l'image de marque des espaces protégés et sa valorisation par les acteurs économiques de la filière. L'offre touristique devra, chaque fois qu'elle le pourra, décliner les nouvelles valeurs de l'économie durable pour faire correspondre la qualité exceptionnelle de son environnement naturel à l'éco-responsabilité de ses positionnements.

L'industrie

Les espaces industriels de fond de vallée doivent être redynamisés et restructurés. Il faut s'attacher à rendre notre territoire plus attractif. Certes il l'est sur le plan touristique mais ce n'est pas une fin en soi, il doit également être attractif pour accueillir de nouvelles entreprises.

La forêt

Dans notre vallée, la forêt est perçue comme une charge et non comme une ressource. Nos forêts sont, pour la plupart d'entre elles, des forêts de protection liées à la prévention des risques naturels. L'exploitation du bois reste difficile en montagne. Une réflexion sur la valorisation du bois et de nouvelles modalités d'exploitations doit être conduite. ■



Selon vous, quels sont les trois principaux points forts (atouts) et les trois principaux points faibles (faiblesses) du territoire du Parc national des Pyrénées. (Cochez)

	ATOUT	FAIBLESSE	VOTRE COMMENTAIRE
Les paysages.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le patrimoine naturel : faune, flore.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les rivières et la qualité de l'eau.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La gestion des déchets, l'assainissement.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les forêts et le bois.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le patrimoine bâti et historique.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'urbanisme (constructions nouvelles, choix architecturaux)....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les activités culturelles.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'emploi.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La formation.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'agriculture / l'élevage.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les services offerts à la population.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'industrie.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'artisanat / les commerces.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La qualité des produits.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le tourisme.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les sports et les loisirs.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'accès au foncier.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les transports.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La qualité de la vie.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'accueil de nouveaux habitants.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre : précisez.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Dans quels domaines souhaitez-vous que le Parc national des Pyrénées s'implique en priorité ? (cochez 3 cases maximum dans chaque colonne)

Le patrimoine et l'environnement

- Milieux naturels, faune et flore
- Qualité et gestion de l'eau
- Sensibilisation à l'environnement
- Gestion des déchets et assainissement
- Economies d'énergie et énergies renouvelables
- Patrimoine bâti
- Prévention des risques naturels
- Aménagement de l'espace
- Architecture et urbanisme
- Autre : précisez.....

L'économie

- Agriculture
- Pastoralisme
- Forêt - bois
- Artisanat - commerce - services
- Industrie
- Transformation des produits agricoles et forestiers
- Production de qualité
- Tourisme
- Promotion du territoire et de ses activités
- Autre : précisez.....

La vie locale

- Activités culturelles
- Formation professionnelle et éducation
- Sports et loisirs
- Logement, habitat
- Aménagement des villages
- Services à la population
- Transports et routes
- Nouvelles technologies de communication
- Autre : précisez.....

Diagnostic du territoire

En décembre 2008, le Parc national des Pyrénées a confié aux cabinets d'études EDATER et Mtp-Prospective la réalisation du diagnostic de son territoire.

Il est la première étape d'élaboration de la charte. Il est conçu comme une phase d'analyse et de compréhension des différents processus physiques, économiques et sociaux qui conditionnent l'organisation et la gestion d'un territoire. Il fait ressortir les enjeux, les évolutions possibles, les principales questions du territoire pour les dix à vingt prochaines années. Ce travail permet de mettre en place des objectifs stratégiques et définir des grands axes de développement.

Les attentes liées au diagnostic étaient les suivantes :

- obtenir un état des lieux de l'ensemble du territoire,
- faire des propositions de stratégies du Parc national des Pyrénées en fonction des grands enjeux et orientations pour demain.

Une analyse des atouts, faiblesses, contraintes, opportunités et menaces du territoire du Parc national des Pyrénées a été réalisée. Les évolutions possibles ont été identifiées.

Cette étude est aujourd'hui à votre disposition sur le site internet du Parc national des Pyrénées à la rubrique « charte ».

Le caractère du parc national

Conformément à la loi du 14 avril 2006 sur les parcs nationaux, chaque parc national doit préciser le caractère de son cœur afin de le préserver et de le valoriser. Les principaux éléments constitutifs du caractère du cœur du parc national doivent être identifiés.

Le caractère est défini comme l'ensemble des traits qui permettent de distinguer un territoire d'un autre. Bien évidemment, celui-ci varie en fonction des personnes qui le caractérisent parce que chaque individu est différent et qu'il perçoit et vit les choses différemment. Chacun peut avoir son idée que l'on soit élu, habitant, usager, naturaliste, visiteur fidèle ou occasionnel.

Pour définir ce que peut être le caractère du Parc national des Pyrénées, celui-ci a sollicité une quinzaine de personnes reconnues pour leur connaissance et leur intérêt pour le territoire, des scolaires et les personnels de l'établissement afin que chacun puisse exprimer sa vision du caractère du cœur du parc national. Parallèlement, habitants et internautes sont invités à communiquer leur contribution sur www.parc-pyrenees.com. Il n'est pas trop tard, n'hésitez pas à vous exprimer.

L'ensemble de ces contributions sera analysé et une définition du caractère du Parc national des Pyrénées sera donnée au regard de cette expression collective.

Un référent charte dans votre commune

Chaque commune faisant aujourd'hui partie de l'aire optimale d'adhésion du Parc national des Pyrénées a la possibilité de nommer, parmi son conseil municipal, un référent. Cette personne sera chargée de faire l'interface entre les équipes du Parc national des Pyrénées, la commune et ses habitants. Le référent sera tenu informé de l'avancement de la charte et fera connaître aux personnes chargées de l'élaboration de la charte vos préoccupations. N'hésitez pas à le solliciter pour toutes informations complémentaires et/ou à vous rapprocher du maire de votre commune. Aujourd'hui, des communes ont nommé leur référent, nous sommes en attente de nouvelles réponses. Demandez à votre maire qui est le référent charte au sein du conseil municipal.

Site internet

Vous voulez en savoir plus, vous vous posez des questions, vous souhaitez être tenu au courant de l'avancement du projet de charte du Parc national des Pyrénées. Connectez-vous sur le site internet du Parc national des Pyrénées pour vous tenir informé et donner votre avis :

www.parc-pyrenees.com (Rubrique « charte »)

Ou écrivez-nous sur : charte@pyrenees-parcnational.fr

Quels sont les projets qui vous tiennent particulièrement à cœur sur le territoire ?

Concernant l'environnement :

.....

Concernant l'économie :

.....

Concernant la vie locale :

.....

Qui êtes vous ?

- | | | |
|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> un homme | <input type="checkbox"/> une femme | |
| <input type="checkbox"/> un habitant permanent sur le territoire | <input type="checkbox"/> un résident secondaire | <input type="checkbox"/> de passage sur le territoire |

Votre activité ?

- | | | |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> agriculteur exploitant | <input type="checkbox"/> ouvrier, dont salarié agricole | <input type="checkbox"/> élève, étudiant |
| <input type="checkbox"/> employé | <input type="checkbox"/> cadre ou profession libérale | <input type="checkbox"/> demandeur d'emploi |
| <input type="checkbox"/> artisan, commerçant ou chef d'entreprise | <input type="checkbox"/> retraité | <input type="checkbox"/> autres |

Merci de votre participation et de bien vouloir nous retourner l'enquête complétée avant le 01/09/2009 en la glissant dans l'enveloppe T jointe à l'adresse suivante : Parc national des Pyrénées - 2, rue du IV septembre - BP 736 - 65007 Tarbes cedex

Directeur de la publication : Gilles Perron
 Contributions : Marie Hervieu / Audrey Buttifant
 Crédits photos : Parc national des Pyrénées/M.Cabidoche, J.P.Crampe, J.L.Dumerc, E.Sailler, D.Tribot-Laspière, Ch.Verdier.
 Création graphique : Sophie Plunian
 Mise en page et impression : Place Publique

